Informations de base

2023/2757(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Mise en œuvre des obligations internationales de l'Union, telles que visées dans le règlement relatif à la politique commune de la pêche, conformément à l'accord de commerce et de coopération UE/Euratom /Royaume-Uni, en ce qui concerne l'aiguillat commun Complétant 2011/0195(COD) **Subject** 3.15 Politique de la pêche **Zone géographique** Royaume-Uni	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	PECH Pêche		

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/06/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)03812	
19/06/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/08/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2757(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0195(COD)
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	PECH/9/12308

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)03812	19/06/2023	
Document annexé à la procédure	C(2023)4830	12/07/2023	